

REGLEMENT PARTICULIER



Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

Art. 00 L'Association Badminton de Romainville organise son troisième tournoi national sénior « **BADAROM 3e Edition** » qui se déroulera les **samedi 11 et dimanche 12 mai 2019**, au Gymnase **Colette Besson, 76 avenue de Verdun 93230 Romainville** bénéficiant de **7 terrains**.

Art. 01 Le tournoi est autorisé sous le Numéro : **18.LIFB.93/TI.F./004**

Le Juge Arbitre sera **Guillaume LE PENNEC**, ses décisions sont sans appel.

Les responsables de l'organisation à contacter en cas de problème sont : **Christian JAMES** et **Violette ALLARY** par mail **Abr.Badarom@gmail.com**.

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règlements de la Fédération Française de Badminton, de ligue Ile-de-France de badminton et du règlement particulier ci-après. Les joueurs doivent avoir connaissance de la réglementation relative aux forfaits.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la Fédération Française de Badminton et doit être en possession de sa licence joueur.

Art. 04 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art. 05 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

Art. 06 Les tableaux séniors sont ouverts suivantes : **R5/R6, D7/D8, D9/P** en **SIMPLE, DOUBLE et MIXTE**. **Les joueurs minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans sont autorisés à s'inscrire.**

Le tableau suivant indique le nombre d'inscrits souhaités par série pour chaque discipline.

		Inscrits
SH	R5/R6	12
	D7/D8	12
	D9/P	24
SD	R5/R6	6
	D7/D8	6
	D9/P	6
DH	R5/R6	12
	D7/D8	12
	D9/P	18
DD	R5/R6	6
	D7/D8	6
	D9/P	6
DMx	R5R6	12
	D7/D8	12
	D9/P	24

Si le nombre d'inscrits attendu dans un tableau n'est pas atteint, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le nombre d'inscrits dans un autre tableau.

Art. 07 Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire au maximum dans deux tableaux (simple/double, simple/mixte, double/mixte).
Le mode de qualification se fera en poules pour chacun des tableaux, suivi de tableaux à élimination directe.

Rappel : En cas d'inscriptions inférieures à 6, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique. Un tableau ne sera ouvert qu'avec un minimum de 3 inscrits.

Art. 08 En cas d'inscriptions insuffisantes dans un tableau, le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper les inscrits dans la série immédiatement supérieure, sans demander leur avis aux joueurs concernés. Pour effectuer un regroupement avec plus d'une série d'écart, le comité d'organisation consultera les joueurs concernés.

Art. 09 Pour les simples, le sur-classement est autorisé d'un classement.

Exemple : un joueur D9 peut s'inscrire dans la série D7/D8 (un classement de différence, mais un joueur P10 ne pourra s'y inscrire car 2 classement d'écart).

Pour les doubles et mixtes, le sur-classement est autorisé d'un classement si l'un des deux joueurs à le classement correspondant à la série. Si aucun des 2 joueurs n'a le classement correspondant à la série demandée, ils ne peuvent pas se surclasser.

Exemples : un joueur D7 associé à un joueur R6 peut se surclasser et s'inscrire dans la série R5/R6. Deux joueurs classés D7/D7 n'ont pas le droit de s'inscrire dans la série R5/R6.

Art. 10 La date limite d'inscription est le 11/04/2019. Les joueurs seront maintenus dans la série correspondant à leur classement ou dans la limite du sur-classement prévu dans l'article 9 ci-dessus, quelles que soient les évolutions de classement entre le 11/04 2019 et le jour de la compétition.

L'organisation se réserve la possibilité d'inscrire, avec leur accord, certains joueurs après cette date afin de pouvoir éventuellement compléter certains tableaux

Le CPPH retenu pour la confection du tirage au sort sera celui du 26/04/2019.

Le mode d'inscription retenu est le mode « Standard » : les inscriptions seront prises dans l'ordre de leur arrivée via le site « Badnet ».

Art. 11 Le montant des droits d'engagement est de **15 €** pour 1 tableau et de **20 €** pour 2 tableaux.

Art. 12 Les inscriptions se feront **uniquement** par internet via le site de BADNET <https://www.badnet.org/badnet/Src/index.php>.

Les possibilités de règlement par chèque, en espèce ou carte bleue sont possibles. Le paiement des inscriptions se fera le premier jour de convocation du joueur à la table de pointage.

Le règlement par chèque est à mettre à l'ordre de **l'ASSOCIATION BADMINTON ROMAINVILLOIS** ou **ABR**.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Toute modification et annulation devra être faite par mail (**Abr.Badarom@gmail.com**).

Art. 13 Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur par mail (**Abr.Badarom@gmail.com**) de son choix d'un nouveau partenaire ou de sa non-participation, sinon le caractère volontaire du forfait pourrait être retenu par le juge-arbitre.

Art. 14 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Art. 15 Le tirage au sort effectué, les forfaits non justifiés par une attestation officielle (certificat médical, scolaire, professionnel, familial) dans les délais demandés sur le formulaire de la ligue ne seront pas remboursés.

- Art. 16** Tout participant doit se faire pointer à la table de présence (située à l'entrée du gymnase) dès son arrivée et pour chaque jour de la compétition.
- Art. 17** Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match. Toutefois, pour le bon déroulement de la compétition ce délai peut être modifié par le juge-arbitre au cours de la compétition.
- Art. 18** Les volants seront testés dès l'arrivée des participants sur le terrain.
- Art. 19** Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés à disputer un match, les membres du comité d'organisation, le juge - arbitre, les arbitres (ou faisant office) ; les conseillers techniques (au nombre maximum de 2 par demi-terrain), à l'espace mis à leur disposition. Ces derniers devront adoptés une tenue conforme au code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs. Ils ne sont autorisés à se lever de leur chaise qu'au moment des arrêts de jeu prévus (11 et fin de set).
- Art. 20** Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) seront proposés par le Comité d'organisation au juge-arbitre.
Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- Art. 21** Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes.
- Art. 22** Les volants officiels seront les volants **BABOLAT Grade 2**.
Ils seront en vente dans la salle.
Ils seront fournis pour les finales.
- Art. 23** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.
- Art. 24** Tout joueur qui souhaite quitter le gymnase doit demander l'autorisation au juge-arbitre, sans quoi il pourrait être déclaré WO à l'appel de son match.
- Art. 25** Les récompenses seront remises lors de la cérémonie protocolaire aux lauréats présents à la fin de chaque journée du tournoi.
Aucune dérogation ne sera faite.
- Art. 26** Toute participation implique l'acceptation du présent règlement.

Merci à vous et bon tournoi.

L'Equipe Organisatrice